



LE DIXIÈME DE CONGÉS PAYÉS DÈS LE MOIS DE JUIN

Vous le savez, FO France TV s'est beaucoup investi sur le dossier du dixième de congés payés. Il nous a fallu collecter et traiter un grand nombre de données pour démontrer l'ampleur de ce qui était dû à un grand nombre de salariés.

Avec cette réputation d'être « le syndicat de la feuille de paie », nous avons su être à la hauteur, et faire en sorte que nos revendications aboutissent. Grâce à toutes ces actions, vous percevez désormais un dixième de congés payés sur tous vos éléments de salaires qui n'entrent pas dans les 5 semaines de congés. Ce dixième vous est versé au mois d'octobre ou novembre de l'année N+1. C'est déjà ça.

En cette période printanière, nous pensons cependant que ce dixième vous serait plus profitable s'il vous était versé non pas en octobre ou novembre mais en juin, juste avant les vacances d'été. L'entreprise doit être capable de faire le calcul en moins de 6 mois.

C'est donc une revendication forte pour FO, et nous réclamons un rendez-vous rapide avec la direction pour évoquer la faisabilité de cette demande.

Aujourd'hui, pour beaucoup de monde, tout est assez clair sur ce sujet...mais il reste complexe.

Pour tout savoir, on vous explique via cette vidéo, à retrouver en cliquant [ICI](#) ➡

Paris, le 30 mars 2022